



## COMMUNIQUE N°09/2024

### ADDITIF N°002/ADM/FR/2024

**RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 07/AONO/FR/CIPM/2024  
DU 15/07/2024 POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS D'ASSURANCE MALADIE,  
ASSISTANCE - EVACUATION AU FONDS ROUTIER - EXERCICES 2024, 2025 ET 2026  
« EN PROCEDURE D'URGENCE ».**

Dans le cadre de l'Appel d'offres susmentionné, l'Administrateur du Fonds routier informe les différents soumissionnaires que certaines dispositions du Dossier d'appel d'offres sont modifiées ainsi qu'il suit :

#### PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES

##### **AU LIEU DE :**

##### **12. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en **sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies** respectivement marquées comme tel devra parvenir au bureau du courrier porte 12-16, au plus tard le **15/08/2024 à 10 heures locale** et devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/FR/CIPM/2024 DU 15/07/2024 POUR LA  
FOURNITURE DES PRESTATIONS D'ASSURANCE MALADIE, ASSISTANCE - EVACUATION AU  
FONDS ROUTIER - EXERCICES 2024, 2025 ET 2026  
« EN PROCEDURE D'URGENCE ».  
"À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".**

##### **12. Submission of Tenders**

Drafted in English or French and in **septuplicate (7)**, including **one (1) original and six (6) copies**, labelled as such, each tender shall be submitted at the Mail Bureau, Room 12-18 no later than **15/08/2024 at 10 a.m.**, local time, and shall bear the following:

**OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS NO. 007/AONO/FR/CIPM/2024 FOR THE PROVISION OF  
HEALTH INSURANCE, ASSISTANCE AND EVACUATION SERVICES TO THE ROAD FUND -  
FINANCIAL YEARS 2024, 2025 AND 2026 "  
"IN EMERGENCY PROCEDURE"**

**"To be opened only at the tender opening session."**

##### **14. Ouverture des plis**

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

7/

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **15/08/2024 à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du Fonds routier, dans la salle de conférences du Fonds Routier sis à l'immeuble SNI 13<sup>ème</sup> étage porte 13-06.

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique qualificative de 80/100 seront ouvertes à une date ultérieure par la Commission à une date ultérieure après publication des résultats de l'évaluation technique.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprise. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

#### **14. Opening of Tenders**

Tenders will be opened in two stages; administrative and technical offers will be opened first, followed by the financial bids of tenderers who have obtained the minimum technical score required.

The opening of administrative documents and technical offers will take place on **15/08/2024 at 11:00 a.m.** and shall be conducted by the Road Fund's Internal Tenders Board in the conference hall of the Road Fund located at the SNI Building, 13th floor, Room 13-06.

Only the financial offers of the tenderers who have obtained the qualifying technical score of 80/100 will be opened at a later date by the Board after publication of the results of the technical evaluation.

Only tenderers may attend the opening session or be represented therein by a duly mandated person of their choice even in the event of a consortium. Lest they be rejected, shall be submitted only the originals or true copies of the other relevant administrative documents, certified by the issuing service, or administrative authority, in keeping with the requirements of the Special Tenders Regulation. They must date no more than three (3) months from the initial tender submission deadline or must have been established after the date of signature of the Call for Tenders.

In the event of absence or non-compliance of any document in the administrative file during tender opening session after a period of 48 hours granted by the Commission, the bid will be rejected.

#### **LIRE :**

#### **12. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en **sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies** respectivement marquées comme tel devra parvenir au bureau du courrier porte 12-16, au plus tard **le 16/08/2024 à 10 heures** locale et devra porter la mention :



**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/FR/CIPM/2024 DU 15/07/2024 POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS D'ASSURANCE MALADIE, ASSISTANCE - EVACUATION AU FONDS ROUTIER - EXERCICES 2024, 2025 ET 2026**  
« EN PROCEDURE D'URGENCE ».  
**"À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".**

**12. Submission of Tenders**

Drafted in English or French and in septuplicate (7), including one (1) original and six (6) copies, labelled as such, each tender shall be submitted at the Mail Bureau, Room 12-18 no later than **16/08/2024 at 10 a.m.**, local time, and shall bear the following:

**OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS NO. 007/AONO/FR/CIPM/2024 FOR THE PROVISION OF  
HEALTH INSURANCE, ASSISTANCE AND EVACUATION SERVICES TO THE ROAD FUND -  
FINANCIAL YEARS 2024, 2025 AND 2026 "**  
**"IN EMERGENCY PROCEDURE"**

**"To be opened only at the tender opening session."**

**14. Ouverture des plis**

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **16/08/2024 à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du Fonds routier, dans la salle de conférences du Fonds Routier sis à l'immeuble SNI 13<sup>ème</sup> étage porte 13-06.

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique qualificative de 80/100 seront ouvertes à une date ultérieure par la Commission à une date ultérieure après publication des résultats de l'évaluation technique.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprise. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

**14. Opening of Tenders**

Tenders will be opened in two stages; administrative and technical offers will be opened first, followed by the financial bids of tenderers who have obtained the minimum technical score required.

The opening of administrative documents and technical offers will take place on **16/08/2024 at 11:00 a.m.** and shall be conducted by the Road Fund's Internal Tenders Board in the conference hall of the Road Fund located at the SNI Building, 13th floor, Room 13-06.

Only the financial offers of the tenderers who have obtained the qualifying technical score of 80/100 will be opened at a later date by the Board after publication of the results of the technical evaluation.

Only tenderers may attend the opening session or be represented therein by a duly mandated person of their choice even in the event of a consortium. Lest they be rejected, shall be submitted only the originals or true copies of the other relevant administrative documents, certified by the issuing service, or administrative authority, in keeping with the requirements of the Special Tenders Regulation. They must date no more than three (3) months from the initial tender submission deadline or must have been established after the date of signature of the Call for Tenders.

In the event of absence or non-compliance of any document in the administrative file during tender opening session after a period of 48 hours granted by the Commission, the bid will be rejected.

### PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

#### AU LIEU DE :

19.1	<p><b><u>Soumission en ligne</u></b> Sans objet.</p> <p><b><u>Soumission hors ligne</u></b> Aux fins de la remise des offres, chaque offre rédigée en français ou en anglais et en <b>sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies</b> respectivement marquées comme tel devra parvenir au bureau du courrier porte 12-18, 12 étage, Immeuble SNI, au plus tard le <b>15/08/2024 à 10 heures</b> locale et devra porter la mention :</p> <p><b>APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/FR/CIPM/2024 DU 15/07/2024 POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS D'ASSURANCE MALADIE, ASSISTANCE - EVACUATION AU FONDS ROUTIER - EXERCICES 2024, 2025 ET 2026</b> <b>« EN PROCEDURE D'URGENCE ».</b></p> <p>Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumises au plus tard le <b>15/08/2024 à 10 heures</b>, au bureau du courrier porte 12-18, 12<sup>e</sup> étage, Immeuble SNI, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.</p>
21.1	<p>Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Interne de Passation des Marchés le <b>15/08/2024 à 11 heures</b>, heure locale, dans la salle de conférences du Fonds Routier sis à l'immeuble SNI 13<sup>ème</sup> étage porte 13-06, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.</p> <p>L'ouverture des offres financières des candidats ayant obtenus la note technique minimale requise aura lieu à une date ultérieure par la Commission de Passation des Marchés, après publication des résultats de l'évaluation technique, en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandatés.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en</p>

	<p>originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.</p> <p>En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.</p> <p>Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies,</li> <li>• les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,</li> <li>• les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.</li> <li>• les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;</li> <li>• les plis non-conformes au mode de soumission ;</li> <li>• Toute offre non conforme aux prescriptions du DAO ;</li> <li>• La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis ;</li> <li>• L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours ;</li> <li>• Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.</li> </ul> <p>Une caution de soumission produite par une compagnie d'assurance pour son propre compte dans une consultation n'est pas admise.</p>
--	--

#### LIRE :

19.1	<p><b><u>Soumission en ligne</u></b>          Sans objet.</p> <p><b><u>Soumission hors ligne</u></b>          Aux fins de la remise des offres, chaque offre rédigée en français ou en anglais et en <b>sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies</b> respectivement marquées comme tel devra parvenir au bureau du courrier porte 12-18, 12 étage, Immeuble SNI, au plus tard <b>le 16/08/2024 à 10 heures</b> locale et devra porter la mention :</p> <p><b>APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/FR/CIPM/2024 DU 15/07/2024 POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS D'ASSURANCE MALADIE, ASSISTANCE - EVACUATION AU FONDS ROUTIER - EXERCICES 2024, 2025 ET 2026</b>  <b>« EN PROCEDURE D'URGENCE ».</b></p> <p>Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumises au plus tard <b>le 16/08/2024 à 10 heures</b>, au bureau du courrier porte 12-18, 12<sup>e</sup> étage, Immeuble SNI, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.</p>
21.1	<p>Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Interne de Passation des Marchés <b>le 16/08/2024 à 11 heures</b>, heure locale, dans la salle de conférences du Fonds Routier sis à l'immeuble SNI 13<sup>ème</sup> étage porte 13-06, en présence</p>

des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

L'ouverture des offres financières des candidats ayant obtenus la note technique minimale requise aura lieu à une date ultérieure par la Commission de Passation des Marchés, après publication des résultats de l'évaluation technique, en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandatés.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.

Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :

- Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies,
- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Toute offre non conforme aux prescriptions du DAO ;
- La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis ;
- L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours ;
- Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.

Une caution de soumission produite par une compagnie d'assurance pour son propre compte dans une consultation n'est pas admise.

Yaoundé, le

L'Administrateur,

